

**Université du Luxembourg**  
**Faculté de droit d'économie et de finance**  
**Séminaire de midi - Jeudi 3 novembre 2011**

**Droit privé européen et pluralisme juridique mondial appliqué**

**Séminaire programmé par le Groupe de travail en droit privé européen de l'Université du Luxembourg**

**Jean-Sylvestre Bergé<sup>1</sup>,**  
**Professeur en Droit Privé à l'Université Jean Moulin-Lyon 3**

**Programme**

**12h30 Introduction**

Elise Poillot, Professeur en Droit Civil à l'Université du Luxembourg

**12h45 Présentation par Jean-Sylvestre Bergé,**  
**Professeur en Droit Privé à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 :**

**« Droit privé européen et pluralisme juridique mondial appliqué »**

Synonyme d'internationalisation et de régionalisation du droit, le pluralisme juridique mondial décrit, dans un contexte de globalisation des échanges, la multiplication des lieux de fabrication et d'application du droit qui apparaissent en dehors ou au-delà du modèle strictement étatique. Le droit ne se construit plus seulement à l'intérieur des sphères nationales. Il est le résultat de l'activité propre d'organisations internationales et régionales, notamment européennes. Le niveau national, qui connaît également des formes de pluralisme juridique, ne disparaît pas. Mais il coexiste avec les méthodes et solutions juridiques définies dans le contexte international et européen.

Le juriste consacre une part importante de son travail à la maîtrise de l'application du droit de manière à anticiper, autant que possible, ses effets. Qu'il soit praticien ou universitaire, conseiller, plaideur ou décideur, le juriste est amené à créer et manipuler des outils de nature à l'aider à mettre en œuvre le droit. Dans un contexte de pluralisme juridique mondial, cette application du droit peut se concevoir à différents niveaux.

L'expression « niveau d'application du droit » renvoie de manière volontairement vague à l'idée que le juriste peut être conduit dans sa réflexion ou sa pratique à faire application du droit dans des environnements juridiques différents. Il peut s'agir d'un environnement purement interne à un Etat, c'est le niveau national. Cet environnement peut déborder des frontières nationales, soit qu'il désigne une relation entre plusieurs Etats, soit qu'il ait une dimension proprement transnational, c'est le niveau international. L'environnement juridique peut, enfin, avoir une dimension régionale, visant une région du monde, c'est le cas, par exemple, du niveau européen. Ces différents niveaux exercent une influence forte sur la manière d'appliquer le droit. Qu'en est-il du droit privé, spécialement du droit privé européen ? Telle est la question ici posée.

**13:15 Questions**

---

<sup>1</sup> Membre de l'Équipe de droit international européen et comparé (EDIEC) - Co-directeur du GDR CNRS Réseau universitaire européen ELSJ - <http://lewebpedagogique.com/jsberge/> - [jean-sylvestre.berge@univ-lyon3.fr](mailto:jean-sylvestre.berge@univ-lyon3.fr)

## ***Introduction***

- **Accroche**
- **Le projet de recherche dans lequel s'intègre cette communication**
- **Le choix d'un vocabulaire : Le pluralisme juridique mondial appliqué**
  - Le pluralisme juridique mondial
  - L'application du droit à différents niveaux
- **Le choix d'une méthode en trois temps : comparer - combiner - hiérarchiser**
- **La question largement entendue ici du « droit privé européen » et du « pluralisme juridique mondial appliqué »**
- **Plan**

## ***I - Droit privé européen appliqué et comparaison des droits (national international ou européen)***

- **Les obstacles intellectuels à la comparaison multiniveau**
  - À propos de deux métaphores (« qui embrasse trop mal étroit » et « le mariage de la carpe et du lapin »)
- **La comparaison multiniveau : un autre principe de réalité**
- **Une distinction utile mais difficile entre les droits « sources » et les droits « objets »**
  - Illustration en droit privé européen – Plusieurs sources pour un même objet
  - Illustration en droit privé européen – Autant d'objets que de sources
- **La spécialisation du juriste et le décloisonnement des spécialités**
  - Illustration en droit privé européen – Le décloisonnement du droit européen et du droit national
  - Illustration en droit privé européen – Le décloisonnement du droit international et du droit européen

## ***II - Droit privé européen appliqué et combinaison des droits (national international ou européen)***

- **La complémentarité des droits**

- **Les complémentarités matérielles**

Illustration en droit privé européen – cas de combinaison du droit national, international et européen

- **L'existence de rapports de mise œuvre**

Illustration en droit privé européen – La coopération judiciaire internationale en matière civile et pénale

- **La recherche de finalités**

Illustration en droit privé européen – Recherche d'un effet global

Illustration en droit privé européen – Recherche d'un effet contenu

- **La circulation des situations**

Illustration en droit privé européen – La circulation entre espaces nationaux

Illustration en droit privé européen – La circulation des situations entre les juges internes et les juges internationaux et européens

- **La contrainte de la circulation juridique et l'hypothèse d'un droit invocable bien que non applicable**

Illustration en droit privé européen – Circulation juridique au niveau national et distorsion entre le droit applicable et le droit invocable

Illustration en droit privé européen – Circulation juridique au niveau européen et international et distorsion entre le droit applicable et le droit invocable

### ***III - Droit privé européen appliqué et hiérarchisation des droits (national international ou européen)***

- **Les constructions de type « hiérarchie des normes » aux différents niveaux d'application du droit**

- **Deux constantes : la hiérarchisation des normes équivaut à un repli du système sur lui-même et conduit à une stigmatisation de la norme « étrangère »**

- **Recherche stratégique de la « meilleure » hiérarchie des normes**

Illustration en droit privé européen : le cas du choix stratégique mené par le législateur européen

Illustration en droit privé européen : le cas du choix stratégique mené par le juge national

### ***En guise de conclusion***